

ÉQUIPEMENT DE LOISIRS



Piscine intercommunale : toutes les informations

Dans le bulletin municipal de juillet dernier, l'opposition municipale "Un cœur pour la Crèche" recommandait aux Créchois de bien profiter de la piscine, avant sa fermeture prochaine et sa démolition. Quelques jours après, une pétition en ligne pour le maintien de la piscine au stade Groussard était publiée sur le net. Pétition qui aurait recueilli environ 700 signatures.

Explication de texte sur le dossier...

En 1970, le Conseil Municipal de La Crèche, décidait la construction (en plus du stade) d'une piscine sur un terrain, donné gracieusement par Georges André Groussard.

La piscine, construite par la Commune, a été inaugurée le 14 juillet 1979. En 2006, le précédent Conseil Municipal, confiait la gestion et l'exploitation de l'équipement à la Communauté de Communes Arc-en-Sèvre.

9 infractions au Code de la Santé Publique relevées

En 2009, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, notifiait au Président de la Communauté de Communes que cette piscine ne respectait plus les normes requises au niveau du Code de la Santé Publique et relevait 9 infractions. À cet effet, ce service de l'État demandait une étude technique complète pour déterminer les différentes hypothèses envisageables au niveau des aménagements à consentir et accordait une dérogation d'ouverture pour la saison estivale 2009. Les mêmes remarques étaient d'ailleurs formulées aussi pour la piscine de Saint-Maixent-l'École. En novembre 2010, l'Agence Régionale de Santé (ARS) relançait ce dossier et attendait le résultat d'une étude de faisabilité relative à la création d'une piscine couverte sur le territoire intercommunal. Dès 2011, devant l'insistance des services de l'État, le Président de la Communauté de Communes évoquait la création d'un nouvel équipement qui viendrait remplacer les bassins existants.

Plus d'1,9 M€ de travaux

En juin 2011, les précédents élus communautaires et de La Crèche, prenaient connaissance du diagnostic des installations de la piscine, réalisé par le bureau Bet Poureau, spécialiste dans l'ingénierie du bâtiment, et qui préconisait une remise en état des installations pour un montant de 1 929 000 € TTC. Les élus municipaux de l'époque, par l'intermédiaire de leurs représentants à la Communauté de Communes, connaissaient donc parfaitement ce dossier, les mises en garde de l'ARS et les devis de réparation de cette piscine. Les différents comptes-rendus des réunions des Maires en témoignent. Avril 2014, le dossier du



État de la machinerie de la piscine

nouveau centre aquatique ressurgit à la nouvelle Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre. Les 2 piscines intercommunales ne sont toujours pas aux normes du fait de leur vétusté croissante et le problème reste entier.

Le projet de centre aquatique approuvé

Le Conseil Communautaire, disposant toujours de la compétence sur les piscines, approuve, le 30 novembre 2016, à la quasi-unanimité sur 48 votants, le projet de construction d'un centre aquatique pour tout le territoire du Haut-Val-de-Sèvre. Un centre aquatique pour un montant estimatif de 8 M€ TTC, ouvert toute l'année en priorité pour les 31 000 habitants des 19 Communes de l'intercommunalité. Pour rappel, le précédent Maire, se déclare favorable à la construction de ce centre aquatique. Le 22 septembre 2016, ce projet de construction de piscine communautaire est évoqué en Conseil Municipal et l'opposition participe à la discussion publique. Depuis, le projet avance au Conseil Communautaire et le lieu d'implantation du centre aquatique est retenu à Azay-le-Brûlé, pour sa localisation centrale du territoire, sur la zone de l'Hommeraie (derrière la Minute Blonde). Pour mémoire, 46 élus communautaires sur 48 ont voté pour la construction de cet équipement intercommunal, ouvert toute l'année, d'abord en priorité pour l'enseignement de la natation aux élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et du lycée.

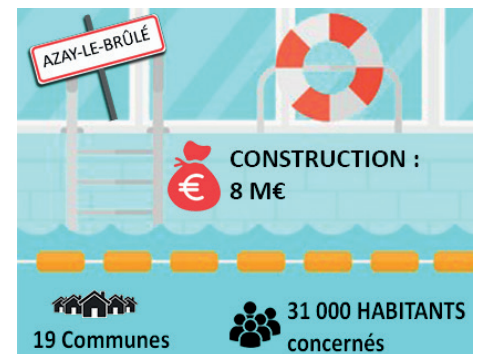
Un déficit de 60 000 € pour la piscine Créchoise



Ensuite, cette nouvelle structure avec ses équipements de dernière génération, accueillera le grand public et devrait être opérationnelle fin 2020-début 2021. Bien entendu, l'accès à cet équipement devra être facilité par la mise en place d'un transport collectif gratuit pour les élèves des écoles Créchoises et pendant les périodes de toutes les vacances scolaires. Le nouveau Conseil

Communautaire, toujours compétent en matière de piscines, devra se prononcer, d'ici deux ans, sur la fermeture ou pas, des piscines de Saint-Maixent-l'École et de La Crèche. Rappelons que notre piscine de plein air, ouverte trois mois dans l'année, de juin à août, génère pendant cette période, 2 500 à 3 300 entrées payantes et surtout un déficit de 60 000 à 70 000 €, supporté par l'intercommunalité.

Rénover la piscine coûterait plus de 2,5 M€, sans aucune subvention, auxquels s'ajoutera son déficit de fonctionnement...



Soit une augmentation des impôts locaux de 10 à 15 % l'année suivante et celles d'après...

Sommes-nous prêts à payer, en plus du nouveau centre aquatique, les frais de sa construction et de son fonctionnement, auxquels s'ajouteraient la rénovation de la piscine de la Crèche ?

Certes, nous sommes tous attachés à notre piscine, à son histoire, mais pas à n'importe quel prix ! Ce dossier sera évoqué en toute transparence au Conseil Municipal du 5 septembre.

- 1979 : mise en service de la piscine
- 2006 : mise à disposition de la piscine à la Communauté de Communes Arc-en-Sèvre
- 2009 : 1^{ers} avertissements de l'ARS sur l'état des installations
- 2011 : diagnostic et devis pour une remise en état : 1,9 M€
- 2012 : études de faisabilité par la Communauté de Communes Arc-en-Sèvre pour la construction d'un nouveau centre aquatique
- 2015 : projet de territoire voté par la Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre, incluant la construction d'un centre aquatique
- 2016 : approbation du Conseil Communautaire pour le départ du projet
- 2020-2021 : mise en service prévue du centre aquatique

en bref